



Destinataires :

Partis politiques

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 24 octobre 2016

**Modification d'ordonnances du domaine vétérinaire : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) met en consultation auprès des cantons, des associations faitières de l'économie et des milieux intéressés une modification d'ordonnances du domaine vétérinaire.

Les principaux points de la révision sont les suivants:

- augmentation des exigences à remplir pour pouvoir transporter et détenir des **homards vivants** (avis du Conseil fédéral sur la motion 15.3860 Maya Graf « Interdire l'importation de homards vivants destinés à la consommation »);
- mesures pour endiguer l'augmentation des **importations illégales de chiens** (réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 14.3353 Maya Graf « Le commerce de chiens sur Internet est florissant et favorise l'escroquerie et la souffrance des animaux »);
- introduction de la nouvelle fonction de **délégué à la protection des animaux dans le domaine de l'expérimentation animale** (mesure préconisée dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de Maya Graf 12.3660 « Avenir de la Fondation Recherches 3R et méthodes de substitution à l'expérimentation animale » et uniformisation de la **formation de base et de la formation qualifiante** dans le domaine de l'expérimentation animale);
- précision des **données à enregistrer** dans la banque de données sur les chiens **AMICUS** gérée par les cantons.

La modification de l'ordonnance sur la protection des animaux visant à mettre en œuvre la **motion 16.3227 « Supprimer l'obligation des cours pour les détenteurs de chiens »**, adoptée par le Parlement le 19 septembre 2016, est anticipée et n'est plus envoyée en consultation.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les projets d'ordonnances et sur les rapports explicatifs, d'ici au

**7 février 2017**

au plus tard.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet:

<https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EDI>.

Au besoin, la version papier des documents peut être commandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Mme Margot Berchtold, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, tél. 058 463 85 16 / E-mail : [margot.berchtold@blv.admin.ch](mailto:margot.berchtold@blv.admin.ch).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique dans la mesure du possible (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti : [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch). en utilisant exclusivement le formulaire que vous trouvez ici :

<https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EDI>.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer les personnes de contact pour ce dossier et leurs coordonnées.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à monsieur Fabien Loup, (tél. 058 463 24 80; E-mail : [fabien.loup@blv.admin.ch](mailto:fabien.loup@blv.admin.ch)).

En vous remerciant vivement par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Alain Berset  
Conseiller fédéral